

Quelques (fausses) idées sur la RQTH

“La RQTH diminue les chances de trouver un emploi.”

→ FAUX !

Elle permet au contraire d'accéder à des **aménagement de poste**, à des **dispositifs d'accompagnement**. Vous n'êtes pas obligé d'informer votre employeur ni de le mentionner dans votre CV.

“La RQTH me permet de bénéficier d'aides financières en tant que salarié.”

→ PAS FORCÉMENT...

Une RQTH n'ouvre pas directement droit à des aides financières. Elle est une **première étape administrative** afin de bénéficier d'aides relatives au maintien en emploi .

“En obtenant la RQTH, je risque de perdre mon emploi.”

→ FAUX !

Au contraire, l'entreprise a une **obligation d'emploi** de travailleurs handicapés, étant engagée pour **favoriser leur maintien dans l'emploi**. Un employeur ne peut pas licencier un salarié du fait de son handicap.

Contacts utiles

→ Maison Départementale des Personnes Handicapées (Hautes-Pyrénées)

🏠 *Place Jean Ferré 65000 Tarbes*

☎ *05 62 56 73 50*

→ Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (ASMT)

✉ *maintien@asmt65.fr*

☎ *05 62 93 40 27*



FLASHEZ ICI
pour
rejoindre
notre site
web !



RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

DE QUOI PARLE-T-ON ?

SALARIÉ



ASMT
Prévention et Santé

✉ contact@asmt65.fr [in](https://www.linkedin.com/company/asmt) ASMT [f](https://www.facebook.com/asmt65) asmt65

☎ **05 62 93 81 81** 🔍 www.asmt65.fr

Association de Santé et de Médecine au Travail des Hautes-Pyrénées

Qu'est-ce la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ?



La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative et médicale qui peut être attribuée dès lors que l'état de santé de la personne est susceptible d'impacter l'activité professionnelle et ce, quelque soit l'origine de l'altération.



COMMENT DÉFINIT-ON UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ ?

“Toute personne dont les capacités d'accès ou de maintien dans l'emploi sont durablement réduites en raison d'une altération physique, mentale, psychique ou sensorielle.”

(Art. L 5213-1 du Code du Travail)

80 % DES HANDICAPS SONT INVISIBLES !

Ce document est une plaquette d'information. Elle revêt à la fois une fonction pédagogique et scientifique. Pour autant elle ne peut être exhaustive et ne saurait être utilisée dans le cadre d'une action de responsabilité quelle qu'elle soit

16/03/26

Imprimé par "Imprimerie Moderne"
Crédit Photos et Illustrations : Freepik.com, Flaticon.com, Pixabay.com

Les avantages

POUR LE/LA SALARIÉ(E)



- Faire reconnaître officiellement sa problématique de santé comme pouvant impacter la sphère professionnelle,
- Accéder à des services dédiés aux salariés en situation de handicap,
- Obtenir des aides spécifiques (adaptation du poste de travail, du temps de travail, accompagnement à la reconversion professionnelle...).

POUR L'EMPLOYEUR



Bénéficiaire d'aides (notamment financières) provenant de l'AGEFIPH¹, du FIPHFP², de l'OETH³... afin de faciliter l'adaptation du poste de travail.

¹ Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

² Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

³ Objectif Emploi des Personnes Handicapées

Comment faire une demande RQTH ?

- ➔ Envoyer un dossier de demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département de résidence.

Ce dossier se compose de 2 volets

VOLET MÉDICAL

(Joindre les comptes rendus médicaux et imageries)

VOLET ADMINISTRATIF

➔ DOSSIER À TÉLÉCHARGER



À SAVOIR

LA RQTH EST UNE DÉMARCHE PERSONNELLE ET CONFIDENTIELLE !



Ne pas jeter sur la voie publique